

Chers parents d'élèves de 3^{ème},

Malgré le contexte difficile lié à l'actuel confinement le dialogue entre l'élève, la famille et l'établissement doit être maintenu pour que la décision d'orientation finale résulte de la plus grande concertation possible et pour éviter les orientations non-choisies.

Vous avez reçu après le conseil de classe du 1^{er} semestre, un avis du conseil de classe concernant vos souhaits provisoires. Cette étape importante a pu vous permettre de conforter vos vœux initiaux ou vous amener à les reconsidérer. C'est le point de départ d'un dialogue approfondi avec le professeur principal, le psychologue de l'Education nationale et le chef d'établissement.

Vous allez prochainement formuler des vœux définitifs. Un conseil de classe se tiendra dans la dernière semaine de mai. Il vous fera une proposition d'orientation qui, si elle correspond à votre demande, constituera **la décision d'orientation**.

Du fait de la situation actuelle, le déroulement des procédures d'orientation et d'affectation va être profondément modifié dans ses modalités pratiques cette année. L'essentiel des échanges d'information se fera par internet.

Le professeur principal de votre enfant, la PsyEN (Mme Goujon) et l'équipe de direction resteront évidemment à votre écoute. Vous pourrez nous solliciter via Pronote, par mail à ce.0281043q@ac-orleans-tours.fr ou par téléphone au 02.37.30.91.80

La procédure 2020 reposera sur l'utilisation de deux applications

- Entre le 4 et le 20 mai : **TSO (Téléservice Orientation)** : destiné à simplifier le dialogue nécessaire à la préparation de l'orientation et vise à remplacer les traditionnelles fiches de dialogue papiers.
- Du 25 mai au 8 juin : **TSA (Téléservice Affectation)** : permet de consulter l'offre de formation post 3^{ème} et permet aux familles de saisir leurs vœux de formation et d'établissement puis de consulter les avis d'affectation.

Ces deux services sont accessibles une fois connecté au portail « Scolarité Services » de l'éducation nationale <https://teleservices.ac-orleans-tours.fr/>

Ce portail n'a rien à voir avec le logiciel Pronote. Vos codes de connexion vous ont été envoyés en début d'année scolaire (pour les demandes de bourses). Nous renouvelerons l'opération d'initialisation des comptes pour ceux qui n'ont encore jamais utilisé leur compte (vérifiez vos messageries).

A CE JOUR, VOUS REFLECHISSEZ PEUT-ETRE ENCORE A LA FORMATION QUE VOUS SOUHAITEZ PREPARER...

Pour cela vous pouvez consulter différents sites ressources qui pourront vous aider :

- Vous avez besoin d'informations générales sur les formations et les métiers : <http://www.onisep.fr/>
- Vous hésitez entre la voie générale et technologique et la voie professionnelle, les parcours possibles, des petits quizz sont disponibles sur <http://www.onemisep.fr/Choisir-mesetudes/College/Orientation-au-college/Eleves-de-3e-vous-accompagner-dans-voschoix-d-orientation>
- Vous avez fait le choix de la voie professionnelle, pour tout connaître sur ces formations <http://www.nouvelle-voiepro.fr/>
- Vous envisagez une seconde et une première en lycée général et technologique (enseignements de lycée, calendrier, accompagnement dans les choix...) <http://www.secondes-premieres2019-2020.fr/>
- Vous vous interrogez sur les enseignements optionnels en seconde et les enseignements de spécialités en première <http://www.horizons21.fr/>

1. VOUS ENVISAGEZ UN PARCOURS DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE ?

Vous êtes décidé à préparer votre diplôme en lycée professionnel. Maintenant, vous devez vous demander si vous souhaitez préparer un bac professionnel ou un CAP et dans quel domaine. Il est recommandé de vous informer dès maintenant sur les établissements qui proposent la formation que vous envisagez. Pour cela, n'hésitez pas à en parler avec votre professeur principal, le PsyEN de votre établissement (ou du CIO). Ils restent joignables en cette période de confinement. Vous pouvez également consulter toute l'offre de formation académique et nationale en consultant le site suivant : <https://affectation3e.phm.education.gouv.fr/>

A retenir :

Les formations professionnelles (CAP, Bac pro) peuvent être suivies dans le cadre scolaire en lycée professionnel, ou en alternance par la voie de l'apprentissage. Ce sont les mêmes diplômes qui sont préparés, seules les modalités pédagogiques changent. L'apprenti partage son temps en l'entreprise et un centre de formation d'apprentis (CFA). La première démarche est donc de trouver une entreprise d'accueil qui acceptera de vous signer un contrat d'apprentissage.

Une prochaine lettre de liaison reviendra sur ce sujet au moment de la formulation de vos vœux de formation.

2. VOUS ENVISAGEZ UN PARCOURS DANS LA VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE ?

L'année de 2^{nde} au lycée va vous permettre d'acquérir une culture générale commune, de tester vos goûts et vos aptitudes en découvrant de nouvelles disciplines, avant de poursuivre vers un bac général ou technologique. C'est en fin de 2^{nde} que vous devrez opter pour la poursuite vers la 1^{ère} générale ou pour une 1^{ère} technologique

La classe de seconde comporte :

- Des enseignements communs, pour une culture commune renforcée :
 - Français
 - Histoire-géographie
 - Langues vivantes A et B
 - Sciences économiques et sociales
 - Mathématiques
 - Physique-chimie
 - Sciences de la vie et de la Terre
 - Éducation physique et sportive
 - Enseignement moral et civique
 - Sciences numériques et technologie
- Des enseignements optionnels : les élèves peuvent choisir au plus 2 enseignements optionnels, un parmi les enseignements optionnels généraux et un parmi les enseignements optionnels technologiques. Pour plus d'informations : https://cache.media.education.gouv.fr/file/29/61/5/ensel610_annexe1_ok_984615.pdf
- Des dispositifs pour mieux vous accompagner :
 - Vous passerez en début d'année des tests de positionnement évaluant votre maîtrise de la langue française et vos compétences en mathématiques. Ceci permettra de mieux mobiliser l'accompagnement personnalisé pour répondre à vos besoins.
 - Un horaire conséquent est dédié à l'accompagnement au choix de l'orientation notamment au choix d'une voie de formation et des enseignements de spécialités du cycle terminal.

3. APRES L'ORIENTATION, L'AFFECTATION

Pour la voie professionnelle

Selon l'orientation souhaitée (2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP), vous devrez formuler des vœux d'affectation qui portent sur des spécialités professionnelles de 2^{de} ou de 1^{re} année de CAP ainsi que sur le choix d'un ou plusieurs établissements

Attention, certains bacs professionnels sont regroupés en familles de métiers. Lors de la formulation des vœux, vous choisirez une famille de métiers et ce n'est qu'après la seconde que vous pourrez choisir le bac professionnel qui vous intéresse. Des informations complémentaires sur ces familles de métiers selon votre département de résidence vous seront communiquées prochainement.

Pour la voie générale et technologique

Chaque élève dispose d'un ou plusieurs lycées « de secteur » en fonction de l'adresse de la résidence de la famille. C'est dans cet établissement que vous serez affecté.

Cependant, vous pouvez demander des formations qui sont proposées dans d'autres lycées que celui de votre secteur (Création et culture Design, certains enseignements artistiques, sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration) mais il faudra **impérativement que votre dernier vœu porte sur votre lycée de secteur** et sur une formation dite « générique ». Ce vœu vous permettra d'avoir l'assurance d'obtenir une place en 2nde GT dans votre lycée de secteur et de poursuivre votre réflexion sur les enseignements optionnels jusqu'au moment de l'inscription.

Vous pourrez saisir vos demandes d'affectation via le téléservice affectation (TSA)
à partir du **lundi 25 mai**.

Nous vous rappelons que les centres d'information et d'orientation (CIO) de l'académie restent joignables. CIO de Chartres : 02 38 83 49 96

Calendrier de l'affectation

➡ À partir du 20 avril 2020 - Consultation de l'offre disponible en France

En vous connectant au téléservice « Affectation »*, vous prenez connaissance de l'ensemble des offres de formation.

➡ Fin mai - début juin 2020 - Saisie des vœux par les familles

Vous renseignez vos vœux d'affectation en vous connectant au téléservice «Affectation»* (TSA), y compris les vœux pour les CFA renseignés à titre d'information.

Pour une admission en 2^{de} GT, un vœu correspondant à votre lycée de secteur (ou à chacun des établissements du secteur multiple) sera obligatoirement saisi.

Le collège vérifie et complète les saisies effectuées.

➡ Début juillet 2020 - Résultat de l'affectation

Vous prenez connaissance des résultats de l'affectation dans notre académie en vous connectant au téléservice «inscription en ligne»*.

Les vœux pour une formation en CFA ne font pas l'objet d'une affectation.

Vous avez des vœux hors académie : les résultats vous seront transmis par le téléservice «affectation»* le 1^{er} juillet.

➡ Début juillet 2020 - Inscription

Si votre enfant est admis, vous devez finaliser son inscription soit par le téléservice «inscription en ligne»*, soit sur dossier. Dans tous les cas, vous devez suivre les instructions de l'établissement.

* Vous ne souhaitez pas utiliser les téléservices : rapprochez-vous de votre établissement qui vous indiquera la procédure à suivre.